

Adressé aux Administrateurs le	5 avril 2024
Affiché au CCAS le	5 avril 2024
Mis en ligne sur www.trouville.fr	5 avril 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du vendredi 12 avril 2024

FG/CP
2024-14

Madame et chère Administratrice, Monsieur et cher Administrateur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qui se tiendra en Mairie, salle du Conseil :

- **Le Vendredi 12 avril 2024 à 11 heures**

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Pouvoirs

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du vendredi 16 février 2024

ORDRE DU JOUR

N° de
délibération
et vote

1. Présentation du rapport d'activité du CCAS – Année 2023,
2. Approbation du compte de gestion du Budget principal du CCAS Année 2023,
3. Approbation du compte de gestion du Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à Domicile » du CCAS - Année 2023,
4. Approbation du compte administratif Année 2023 - Budget principal du CCAS,
5. Approbation du compte administratif Année 2023 - Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à Domicile » du CCAS,
6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 -Budget principal du CCAS,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2023 -Budget Annexe du CCAS,
8. Autorisation d'octroyer une subvention au collège Charles Mozin - Année 2024,
9. Octroi de subvention aux associations à caractère social – Année 2024,
10. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,
11. Modification du tableau des effectifs,
12. Rectification pour erreur matérielle de la délibération N°2023-68 du CA du 14/12/2023, intitulée « actualisation du règlement du temps de travail des agents de la ville et du CCAS de Trouville-sur-Mer »,
13. Autorisation de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au service aide à domicile – Année 2024,
14. Actualisation des modalités d'attribution du « forfait mobilités durables »,
15. Fixation du tarif des manifestations du CCAS,

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Présidente du CCAS
17, rue Biesta Monrival - 14360 Trouville-sur-Mer
Tél. : 02 31 14 65 50 - www.trouville.fr

Information sur les décisions prises par la Présidente – Aides sociales 1^{er} trimestre,

Information sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage,

Information sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics.

Je vous prie de croire, Madame et chère Administratrice, Monsieur et cher Administrateur, à l'assurance de ma meilleure considération.



la Présidente
Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO